






Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.developpement-durable.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) de la recherche

-

-  **N°42094 - 23/04/2012 - FRANCE - 84 - CAMARET-SUR-AIGUES**
E38.12 - Collecte des déchets dangereux
 Une camionnette transportant 7 conteneurs de 800 l de déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI, classe 6) et 3 fûts d'alcool toxique se renverse dans un fossé de la D975 vers 16h30. La gendarmerie interrompt et dévie la circulation. Des pompiers en tenue étanche aux liquides s'assurent de l'intégrité des contenants avant de les transférer dans un autre véhicule de la même société. La camionnette est ensuite relevée. L'intervention s'achève à 20 h. Le chauffeur du véhicule déclare avoir mordu le bas-côté après avoir croisé un autre véhicule.
-  **N°42136 - 16/01/2012 - FRANCE - 11 - NARBONNE**
Q86.90 - Autres activités pour la santé humaine
 Un chauffeur récupérant des cartons de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) d'un laboratoire d'analyses médicales se pique au poignet gauche avec un objet malgré le port de gants à résistance mécanique. L'objet piquant n'avait pas été placé dans un emballage plastique rigide comme le prévoit la procédure et a perforé le carton.
-  **N°38412 - 06/01/2010 - FRANCE - 54 - LUDRES**
E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux
 Un camion de déchets ménagers déclenche un portique de radioactivité dans un centre de valorisation des déchets et est immobilisé. Le 11/01, un 2ème camion déclenche le portique et est lui aussi immobilisé. Les pompiers se rendent sur les lieux le 13 janvier et réalisent plusieurs mesures. Sur le 1er camion, le débit de dose est de 0,3 µSv/h et une mesure de 17 000 coups; le 2ème camion a un débit de dose de 4,5µSv/h et une mesure de 88 000 coups. L'institut de radioprotection et l'autorité de sûreté nucléaire sont informés. Le premier camion est vidé et 3 sacs sont isolés dans un conteneur DASRI (déchet à risque infectieux), la même opération sera réalisée pour le 2ème camion si la décroissance naturelle n'est pas efficace. Aucune dose significative n'a été relevée sur le personnel du site.
-  **N°36689 - 16/08/2009 - FRANCE - 59 - LOOS**
E38.12 - Collecte des déchets dangereux
 Un feu vers 9 h dans un centre de traitement de déchets médicaux (DASRI) émet une épaisse fumée noire visible à plusieurs kilomètres. Le gardien tente d'éteindre l'incendie et donne l'alerte. Les pompiers éteignent le feu vers 11 h avec 6 lances ; 1 000 m² de la zone de traitement sont détruits et 500 m² de toiture sont effondrés, mais l'espace de stockage a été épargné. L'activité peut poursuivre et aucune mesure de chômage technique n'est prévue. Le feu aurait pris dans un conteneur situé à l'extérieur, contre le bâtiment. Une enquête est effectuée.
-  **N°35991 - 02/03/2009 - FRANCE - 971 - BAIE-MAHAULT**
E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux
 Un feu se déclare vers 2 h sur un stockage de 1 500 m² de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dans une usine d'incinération. Les pompiers protègent l'incinérateur et éteignent l'incendie. Sur les 500 t de déchets, 250 sont brûlées. Lors de l'incendie, l'incinérateur était à l'arrêt et aucun employé ne se trouvait sur les lieux. Les conditions de stockage (non autorisé) des DASRI sur le site avaient fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure le 28/12/07. Les services de l'inspection des installations classées proposent un arrêté préfectoral imposant les mesures d'urgence suivantes : la mise en sécurité du site, l'évacuation des déchets refroidis issus de l'incinération des DASRI vers des installations autorisées et la réalisation d'une étude de remise en état du site basée sur un diagnostic des sources de pollution.